

Conseil municipal du 23 juin 2020

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Adoption du compte rendu de la séance du 02 juin 2020
2. -Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire-exercice 2020
3. -Programme Investissement 2020
4. -Vote des Taux d'imposition 2020
5. - Budget Commune Affectation de résultat 2019 sur 2020
6. -Budget Commune : BP 2020
7. Subventions aux associations
8. -Participations Financières diverses 2020
9. -Approbation annexe Financière AUMPT 2020 Bilan 2019
10. -Budget Camping : Affectation de résultat 2019 sur 2020
11. -Budget Camping : BP 2020
12. -Budget Lotissement : Affectation de résultat 2019 sur 2020
13. -Budget Lotissement : BP 2020
14. -Loyers Forum Corsac : exonération période confinement délais de paiement
15. -TLPE : exonération période confinement
16. Participation au Fonds de solidarité national COVID pour les entreprises
17. -Provision pour risques et charges : conséquences financières COVID
18. -Emprunt investissement 2020
19. Cout élève 2020
20. Acquisition de la parcelle cadastrée AH 137 / avenue de la gare
21. Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
22. Convention 2020 avec l'association fêtes et animations
23. Plan d'adressage / dénomination de rues
24. Commission Communale des impôts directs



25. Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / Mastère Management Opérationnel

TRAVAUX

26. TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

27. Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2020 en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par événements climatiques ou ayant subi des dommages sur des biens publics non assurables

INFORMATIONS :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 02 06 2020

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 06 06 2020 :

Procès-verbal de la séance du 02 06 2020.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Sylvain SOUVIGNET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 mai 2020.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

2. Désignation des Délégués du Conseil Municipal aux Commissions Légales et aux différentes instances Communales, Intercommunales et organismes divers

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

3. Création et composition de la Commission d'appel d'offres

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

4. Création - composition et fixation du seuil de saisine de la commission MAPA

Dans le cadre de la présentation de cette délibération, M Bringer expose qu'au regard des seuils applicables au déclenchement de la saisine de la commission d'appel d'offres (CAO), la commission MAPA est donc plus régulièrement réunie.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

5. Désignation des délégués au Secteur intercommunal d'énergie du Puy Nord Est.

Suite à sa présentation, M Bringer explique aux membres de l'assemblée que les communes sont propriétaires de leurs réseaux électriques.

Ces syndicats ont été créés dans le but de financer la réalisation des travaux de basse tension.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

6. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints & des conseillers délégués

Suite à la question de Mme Cubizolles relative au mode de calcul de ces indemnités, le DGS invité à s'exprimer, explique que ces indemnités entrent dans le cadre d'une enveloppe globale calculée en cumulant l'indemnité maximale attribuable au maire et les indemnités maximales attribuables aux adjoints en exercice.

Dans les limites de cette enveloppe globale :

-l'indemnité du Maire est attribuée de droit sur la base d'un pourcentage (fixé au regard de la strate de la commune) appliqué à l'indice maximal brut de la fonction Publique.

-L'indemnité attribuée aux adjoints est fixé par le conseil municipal base d'un pourcentage (fixé au regard de la strate de la commune) appliqué à l'indice maximal brut de la fonction Publique

- L'indemnité attribuée aux conseillers municipaux est également fixée par le conseil municipal selon un procédé identique à celui applicable aux adjoints.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

7. Indemnité du receveur municipal – approbation du taux d'attribution

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

8. Approbation de la désignation des vice-présidents des commissions municipales

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

Questions diverses

Distribution de masques

M le Maire expose que dans le cadre de la distribution de masques, quelques oublis ont été constatés et qu'il y a été remédié au plus vite.

Beaucoup de remerciements ont été adressés aux élus. M le Maire retranscrit ces remerciements aux élus qui se sont beaucoup investis dans cette démarche.

M Le Maire fait par ailleurs appel aux bonnes volontés dans le but de découper les masques en tissu qui seront prochainement fournis à la population.

Mme Allemand estime que de nombreux masques ont déjà été donnés. Une nouvelle distribution n'est pour l'instant pas judicieuse.

Alors que M BETHERY est favorable à une distribution immédiate, M JAVON estime qu'elle serait contre-productive en arrivant tardivement.

Au regard des remarques, M le Maire écarte une distribution globale et étudiera la possibilité de mettre en place des créneaux de récupération au bénéfice de personnes en carence de masques.

Travaux

M BRINGER fait un point sur les divers travaux :

- Les travaux de l'avenue Dupuy sont terminés hormis quelques plantations.
- Au niveau de l'avenue Pierre Farigoule, l'encorbellement est en cours et les ralentisseurs seront posés lors de la semaine suivant le conseil.
- Les travaux de rénovation du gymnase sont lancés. Ce fut un dossier long dont le financement a été possible grâce à l'intervention de M le Maire auprès du Département et de la Région.
- Au regard des problématiques de salubrité durant le confinement, des poubelles supplémentaires ont été posées pour les périodes de long week-end.

Camping :

M HUGON informe de l'ouverture du camping le 5 juin dans le respect du protocole sanitaire.

Seuils

Suite à la question de Mme CUBIZOLLES, M BRINGER expose en préambule que ce dossier de longue haleine a été réactivé en 2014 par les élus Brivois. Il a pu voir le jour grâce à l'abnégation de l'équipe municipale au travers de ses diverses interventions auprès de l'Etat et de la communauté d'agglomération.

En ce qui concerne les seuils, le dossier sera présenté fin juin avec un démarrage des travaux prévu en janvier 2021 (coût de 1.2M d'€)

Divers

M BRINGER informe qu'une nouvelle scénographie verra le jour à la médiathèque dans le cadre de « Puy de Lumières ».

M Dufaud expose que dans le cadre de la scolarisation partielle due au déconfinement, les activités 2S2C démarreront au 8 juin.

A la question de Mme BOISSERIE relative au job dating, Mme ALLEMAND explique qu'au regard de la situation actuelle, il a dû être annulé.

M le Maire expose que dans le cadre du prochain conseil municipal, les membres de l'assemblée seront amenés à se prononcer sur l'achat de la parcelle AH 137 située avenue de la gare.

Alors que M PERBET s'interroge sur le déroulement de la course des filles, M le Maire l'informe qu'elle sera maintenue (septembre).

Suite à la sollicitation de Mme BOISSERIE relative à la création d'un partenariat entre la ville et la LPO, M le Maire expose qu'il est en relation avec cette association et qu'un partenariat serait possible dans le cadre d'un projet global de redynamisation des bords de Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Pour le Maire empêché le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/ Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

et Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC– DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2020

Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 ci-annexé, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Procèdent au Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200623-CM_2020_2306_02-DE

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Pour le maire empêché le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mil

le vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/ Programme d'investissements et de travaux 2020

Nomenclature	7 Finances /7-4 Interventions économiques des Communes
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 23 juin 2020, et notamment les propositions d'opérations de travaux et d'équipements à programmer en 2020,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** le programme d'investissements et de travaux à réaliser sur l'exercice budgétaire 2020 (hors Reste à Réaliser 2019), tel qu'il est défini dans le tableau suivant et repris dans le budget primitif 2020

BP 2020 DEPENSES	
BUDGET INVESTISSEMENTS 2020	PREVISIONNEL 2020
LES EAUX VIVES	850,00
FORUM CORSAC (aménagement locaux vacants)	2 800,00
Vidéo protection	6 000,00
Travaux terminés en 2019 mais facturés sur 2020	9 650,00
Av P. Farigoules	497 000,00
Av P. Farigoules Plus value structure chussée dép	45 000,00
MPT Amélioration thermique	245 000,00
Travaux en cours depuis 2019	787 000,00
Voirie générale (voirie et espaces verts)	40 000,00
Mobilier urbain	3 000,00
Travaux en régie	40 000,00
Ecoles	25 000,00
Subventions façades	6 000,00
Acquisition Matériel divers	2 500,00
Extincteurs	3 000,00
Matériel voirie	3 000,00
Ss total réalisations récurrentes	122 500,00
Acquisition terrain Jouve	190 000,00
Etude de centre bourg- pré-étude	20 000,00
Gymnase équipements sportifs Corsac	160 000,00
Acquisition véhicule voirie	20 000,00
Potelets uniformisation	2 000,00
Informatique Ecole	27 500,00
modernisation EP TENNIS (2 terrains)	20 000,00
Equipement stade (filets pare ballon, 3 paires buts à 6)	19 500,00
Illuminations Ront point de la Chartreuse	5 000,00
Rue des chaussades affaissement et enduit	15 000,00
Séparation Hall PPE Crèche	12 500,00
Mairie cloison bureau compta/RH	5 000,00
Local Bridge Rue de Charensac	5 000,00
Acquisition panneaux électoraux	1 500,00
Ss total investissements spécifiques 2020	503 000,00
TOTAL GENERAL	1 422 150,00

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire, 10

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ Vote des taux d'imposition 2019 de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières

Nomenclature	7 Finances Locales - 7-2 Fiscalité
Rapporteur	M Bruno OUILLON

- VU** la création de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au 1^{er} janvier 2000,
- VU** le protocole budgétaire et financier approuvé pour la Communauté d'Agglomération, et notamment le principe de ne pas recourir à la fiscalité additionnelle sur les ménages
- VU** la fusion extension de la communauté d'agglomération du Puy-en Velay au 1^{er} janvier 2017
- VU** le débat d'orientation budgétaire en date du 23 Juin 2020,

Considérant que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020 les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 et que la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne

Et considérant que le produit attendu de la Taxe d'Habitation sera versé par une compensation fiscale à l'art 73111 mais ne doit pas être intégré au total fiscal attendu pour calculer le coefficient de variation de taux.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

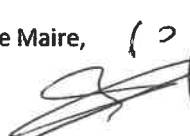
-Adoptent les taux d'imposition suivants afin de percevoir les produits fiscaux nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget Primitif 2020 de la Commune :

	BASES 2017	TAUX 2017	Produit réalisé 2017	BASES 2018	Produit réalisé 2018	TAUX 2019 proposés	BASES 2019	Produit proposé 2019	Produit réalisé 2019	TAUX 2020 proposés	BASES 2020	Produit proposé 2020	
Taxe d'Habitation TH	6 991 922	9,41	657 940,00	7 095 000	693 796	9,41	7 153 000	673 897	664 781	9,41	7 170 000	674 897	Dotation fiscale de compensation TH
Taxe Foncier Bâti TFB	6 742 467	21,44	1 445 495,00	6 887 000	1 487 743	21,44	7 025 000	1 506 168	1 512 426	21,44	7 093 000	1 528 739	
Taxe Foncier Non Bâti TFPNB	22 728	88,58	20 133,00	22 600	13 123	88,58	17 800	15 767	16 196	88,58	18 600	16 476	
			2 123 968,00		2 156 662			2 195 924	2 193 317,00			1 837 215	Sans PRODUIT TH
												2 211 912	Avec compensation TH

Conseil Municipal du 23/06/2020		
Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire, 
 Gilles DELABRE. 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Affectation de résultat 2019 sur 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 19 février 2020,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

✚ 1 701 912.99€ d'excédent de fonctionnement de clôture 2019 soit

- 664 013.43€ d'excédent de l'exercice 2019 cumulé à
- 1 037 899.56€ d'excédent antérieur

✚ 1 256 206.97€ d'excédent d'investissement de clôture 2019 soit

- -819 806.35€ de déficit de l'exercice 2019 cumulé à
- 2 076 013.32€ d'excédent antérieur

CONSTATANT que les RESTES A REALISER 2019 SUR 2020 s'élèvent à

- 1 870 117€ en dépenses
- 697 035€ en recettes
- Solde : -1 173 082€

CONSTATANT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'élève à

- 0€

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés affectent le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à la section d'investissement Titre au 1068 : 0€
- Recettes de fonctionnement 002 : 1 701 912.99€
- Recettes d'investissement 001 : 83 124.97€ soit 1 256 206.97€ dont 1 173 082€ couvrant le besoin de financement des RAR 2019 sur 2020

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire, 13

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Variessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE/ BUDGET PRIMITIF 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Suite à la présentation de Monsieur BRUNO OUIILLON, Président de la Commission des Finances, **après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Approuvent**, le Budget Primitif 2020 de la Commune qui peut se résumer ainsi et qui est équilibré tant :

-en section de fonctionnement pour **5 655 800€**

BP 2020 FONCTIONNEMENT COMMUNE

	DEPENSES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020 Propositions
11	Charges à caractère général	774 029	889 629	784 819	785 527	783 560	947 250	767 477	955 000
12	Charges de personnel	1 805 650	1 765 578	1 789 513	1 852 811	1 814 655	1 956 000	1 892 198	1 956 000
65	Autres charges de gestion Sub + élus	915 326	767 689	863 826	570 567	631 219	920 500	617 095	987 600
66	Charges financières Intérêts emprunt	99 874	84 536	68 584	53 441	54 863	49 000	48 889	45 000
67	Charges exceptionnelles	49 688	76 572	102 839	17	21 983	21 800	727	26 000
73	Atténuation de produits AC	6 543					28 802	28 802	
	TOTAL CHARGES REELLES FCT	3 645 104	3 584 004	3 609 581	3 262 363	3 906 280	3 923 352	3 355 188	3 969 600
	Dépenses Imprévues						280 697	0	536 200
	Cessions	227 556	639 793	0	507 323	110 253	39 000	39 000	0
	Amortissement	239 121	237 279	242 651	262 843	269 606	333 000	288 379	300 000
	TOTAL Transfert entre sections	466 677	877 072	242 651	770 166	379 859	0	321 379	300 000
68	Passation provision	0	0	0	150 000	15 060	40 000	0	400 000
23	Virement à l'investissement 023						450 000	0	450 000
	TOTAL DEPENSES FCT	4 111 782	4 461 076	3 852 232	4 182 529	3 701 200	5 027 049	3 676 567	5 655 800

	RECETTES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020 Propositions
13	Atténuation de charges 6419	141 084	196 987	147 688	169 355	127 721	80 000	121 887	80 000
70	Produits du domaines et ventes	186 045	173 658	186 062	164 884	167 407	124 000	188 799	129 100
73	Impôts et taxes	3 181 066	3 237 247	3 215 218	3 190 975	3 202 787	3 146 240	3 187 979	3 168 021
74	Dotations et participation	651 961	605 270	443 057	415 862	394 212	359 609	457 702	339 966
75	Autres produits gestion courante	215 981	162 912	169 099	146 657	161 857	204 500	212 433	193 000
77	Produits exceptionnels	290 623	137 510	263 679	7 498	20 284	0	9 336	0
78	Réintégration provisio pour risque		255 000					100 000	
	TOTAL RECETTES REELLES FCT	4 666 760	4 513 585	4 424 802	4 095 231	4 074 267	3 914 349	4 277 537	3 910 087
	Cessions		639 793	0	507 323	110 253	39 000	39 000	0
	Travaux en régie	37 340	42 623	49 775	32 052	39 965	40 000	29 880	40 000
	Reprise de subv amort		0	0	1 800	800	1 800	164	1 800
	Reprise de provision								2 000
	TOTAL OPE ORDRE + CÉSSIONS	37 340	682 416	49 775	541 175	151 018	0	69 044	43 800
	Résultat antérieur 001						1 037 900	0	1 701 913
	TOTAL RECETTES FCT	4 704 100	5 451 001	4 474 578	4 636 406	4 225 284	5 027 049	4 340 581	5 655 800
	RESULTAT	592 319	989 925	622 346	453 877	524 085		664 013	0
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE							1 037 900	
	RESULTAT DE CLÔTURE 2019							1 701 913	

-qu'en section d'investissement pour 3 769 551.73€ (soit 1 870 117€ en reports dépenses de 2019 et 1 899 434.73€ de budget 2020 dont 1 422 150€ de travaux et acquisitions).

BP 2020 DEPENSES	
BUDGET INVESTISSEMENTS 2020	PREVISIONNEL 2020
LES EAUX VIVES	850,00
FORUM CORSAC (aménagement locaux vacants)	2 800,00
Vidéo protection	6 000,00
Travaux terminés en 2019 mais facturés sur 2020	9 650,00
Av P. Farigoules	497 000,00
Av P. Farigoules Plus value structure chussée dép	45 000,00
MPT Amélioration thermique	245 000,00
Travaux en cours depuis 2019	787 800,00
Voie générale (voirie et espaces verts)	40 000,00
Mobilier urbain	3 000,00
Travaux en régie	40 000,00
Ecoles	25 000,00
Subventions façades	6 000,00
Acquisition Matériel divers	2 500,00
Extincteurs	3 000,00
Matériel voirie	3 000,00
Ss total réalisations récurrentes	122 500,00
Acquisition terrain Jouve	190 000,00
Etude de centre bourg- pré-étude	20 000,00
Gymnase équipements sportifs Corsac	160 000,00
Acquisition véhicule voirie	20 000,00
Potelets uniformisation	2 000,00
Informatique Ecole	27 500,00
modernisation EP TENNIS (2 terrains)	20 000,00
Equipeur stade (filets pare ballon, 9 paires buts)	19 500,00
Illuminations Ront point de la Chartreuse	5 000,00
Rue des chaussées affaissement et enduit	15 000,00
Séparation Hall PPE Crèche	12 500,00
Mairie cloison bureau compta/RH	5 000,00
Local Bridge Rue de Charensac	5 000,00
Acquisition panneaux électoraux	1 500,00
Ss total investissements spécifiques 2020	503 800,00
TOTAL GENERAL	1 422 150,00

Participation Fonds de solidarité entreprises TPE	7 500,00
Remboursement des emprunts	275 000,00
Reprise sub bien amort	1 800,00
Reprise provision ancienne	2 000,00
DEPENSES IMPREVUES	198 984,73
TOTAL DEPENSES 2020	1 899 434,73
RAR 2019 SUR 2020	1 878 117,00
BUDGET TOTAL DEPENSES	3 769 551,73

BP 2020 RECETTES	
Part de l'excédent antérieur reporté 001 HS RAR	89 124,97
Subventions d'investissement	1 006 309,76
Amortissements	300 000,00
FCTVA	60 000,00
Virement de la section fct 021	450 000,00
BUDGET INVESTISSEMENT	1 899 434,73
RAR 2019 SUR 2020	697 835,00
Excédent antérieur reporté 001 RAR	1 173 062,00
BUDGET TOTAL RECETTES	3 769 551,73

Et votent le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT, avec les opérations détaillées

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté avec reprise du résultat

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



Par le maire empêché
le 1er Août

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°07 / Subvention aux associations - année 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Philippe Hugon

Suite au retrait de Madame Sandrine LAIGRE ainsi que de Messieurs Laurent DUFAUD et Rémy VARRAUD qui ne prennent pas part au débat et au vote du fait de leur implication au sein du bureau des Associations « Fêtes et Animations » et « Les sauveteurs Brivois ».

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 23 voix pour et une abstention (Michel PERBET, en raison de son implication au bureau de l'association Association des Usagers de la Maison Pour Tous) :

-Fixent le montant des subventions allouées aux associations locales au titre de l'année civile 2020, conformément au tableau suivant.

Subventions aux Associations / Année 2020

ASSOCIATIONS	Subventions 2017		Subventions 2018		Subventions 2019		Demandes 2020		Propositions commission préparatoire	
Type de subvention	Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel	Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel	Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel	Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel	Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel
ANCIENS COMBATTANTS										
ANACR	95,00 €		95,00 €		95,00 €		1,00 €		95,00 €	
Comité Départ Prix de la Résistance	100,00 €		100,00 €		100,00 €		1,00 €			
ACPG CATM	550,00 €		550,00 €		550,00 €		1,00 €		550,00 €	
Total Partiel	745,00 €	0,00%	745,00 €	0,00%	745,00 €	0,00%	3,00 €	0,00%	645,00 €	-13,42%
CULTURELLES ET EDUCATIVES										
Comité de Jumelage	2 250,00 €		2 250,00 €		2 250,00 €		2 250,00 €		2 250,00 €	
La Mi Brivois + Ecole	2 250,00 €	500,00 €	2 250,00 €		2 250,00 €		3 000 €		2 250,00 €	250,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	2 200,00 €		2 200,00 €		1 450,00 €		1,00 €		2 200,00 €	
Groupe Folklorique	610,00 €		200,00 €		200,00 €		300,00 €		200,00 €	
Troupe Théâtrale du Pont Vieux	200,00 €		150,00 €				1,00 €		150,00 €	
APEEM	380,00 €		380,00 €		380,00 €		380,00 €		380,00 €	
APEER	380,00 €		380,00 €		380,00 €		500,00 €		380,00 €	
APEEC	380,00 €		380,00 €		380,00 €		1 000 €		380,00 €	
Foyer Socio Educatif Collège de Corsac	380,00 €		380,00 €		380,00 €		1 €		380,00 €	
APE La Chartreuse	100,00 €		100,00 €		100,00 €				100,00 €	
La Cabale de Garamantes	100,00 €		100,00 €		100,00 €		150,00 €		100,00 €	
Temps Danse										
Styl'Danse	95,00 €		95,00 €							
En Vrac										
Fêtes et animations	18 500,00 €		18 500,00 €		18 100,00 €		18 100,00 €		18 100,00 €	
Société des Amis du Musée										
Chart'en Velay	95,00 €		95,00 €		95,00 €		1 €		95,00 €	
Compagnie Grotouille	95,00 €		95,00 €		95,00 €		95,00 €		95,00 €	
Ass des commerçants de Corsac	250,00 €		250,00 €		250,00 €		1,00 €		250,00 €	
Les 2 rives					250,00 €		1,00 €		250,00 €	
Ass des riverains de la Loire	190,00 €		190,00 €		190,00 €		1,00 €		190,00 €	
Amicale des Bridgeurs	95,00 €		95,00 €		95,00 €		1,00 €		95,00 €	
Le Pont des Sables	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
Total Partiel	30 291,00 €	500,00 €	28 730,00 €	140,00 €	28 140,00 €	-0,31%	30 783,00 €	#REF!	28 745,00 €	3,04%
	41,18%		-2,56%		-0,31%		#REF!		3,04%	
SOCIALES LOCALES										
Association de Parents de la Crèche		190,00 €	190,00 €		190,00 €		200,00 €		190,00 €	
CSF	2 500,00 €		2 500,00 €				1,00 €			
Visite Malades Hôpitaux	380,00 €		380,00 €		380,00 €		500,00 €		380,00 €	
Ass Paralysés de France	110,00 €		110,00 €		120,00 €					
Club du mont Brunelet	950,00 €		550,00 €		950,00 €		1,00 €		950,00 €	
Donneurs de Sang	190,00 €		190,00 €		190,00 €		1,00 €		190,00 €	
Ass Résidents Foyer Vert Bocage	95,00 €		95,00 €		95,00 €		120,00 €		120,00 €	
Locataires de Corsac	95,00 €	200,00 €	95,00 €	200,00 €	95,00 €					
Total Partiel	4 129,00 €	390,00 €	4 120,00 €	200,00 €	2 020,00 €	-54,32%	823,00 €	#REF!	1 830,00 €	-9,41%
	-8,23%		0,02%		-54,32%		#REF!		-9,41%	

SPORTIVES										
ACCA	95,00 €		95,00 €		95,00 €		200,00 €		95,00 €	
Ass Sportive Collège de Corsac	95,00 €		95,00 €		95,00 €		300 €		95,00 €	
Boule Amicale	1 781,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €					
Judo Club	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	200,00 €	1,00 €		1 000,00 €	
Tennis Club	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		1,00 €		1 000,00 €	
Contribution à l'entraînement des équipes	1 400,00 €		1 400,00 €		1 400,00 €				1 400,00 €	
Les Cadets de la Chartreuse	95,00 €		95,00 €		95,00 €		1,00 €		95,00 €	
Pétanque Amicale	285,00 €		285,00 €		285,00 €	700,00 €	1,00 €		285,00 €	
Club de Badminton					95,00 €					
Rugby Club	7 500,00 €		7 500,00 €		7 500,00 €		10 000,00 €		7 500,00 €	
Sauveteurs Brivols	14 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	
Sports Loisirs Brivols - Canoë Kayak				150,00 €		150,00 €	500,00 €		150,00 €	
Gym d'Entretien (Gym Pulse)	190,00 €		190,00 €		190,00 €		200,00 €		190,00 €	
Courir à Brives					95,00 €	650,00 €	3 €		95,00 €	
Kick boxing							1,00 €		95,00 €	
Sport Détente Brivols	80,00 €		80,00 €		80,00 €		1,00 €		80,00 €	
Dispositif Sport Loisirs Culture / emploi éducateur										
Judo Club	1 028,60 €		1 564,50 €		2 028,60 €		2 028,60 €		2 028,60 €	
Tennis Club	2 142,00 €		1 606,50 €		1 607,00 €		2 142,00 €		2 142,00 €	
Sauveteurs Brivols	2 142,00 €		2 142,00 €		2 142,00 €		2 142,00 €		2 142,00 €	
Total Partiel	83 933,60 €	-3 500,00 €	82 928,00 €	3 750,00 €	84 007,60 €	5 300,00 €	31 530,60 €	1 000,00 €	84 822,60 €	-
	-0,94%		-1,75%		6,89%				15,01%	
DEMANDES DIVERSES										
APAJH Haute Loire							250,00 €			
A 4 alies	350,00 €									
Soutien Corentin Heon	750,00 €									
addiction alcool vie libre 43										
Restos du Coeur							1,00 €			
A.F.M. 43							1,00 €			
Secours Populaire Français							1,00 €			
Maison des Parents										
Justice et Partage										
CIMADE 43							200,00 €			
la ligue contre le cancer							1,00 €			
Prévention routière							1,00 €			
AFSEP							1,00 €			
coup de pouce			300,00 €		300,00 €		1,00 €		300,00 €	
Vie libre / lutte contre l'alcool										
UCPV										500,00 €
Cors'assoc							2 500,00 €		95,00 €	
Total Partiel	1 100,00 €	-	300,00 €	-	300,00 €	750,00 €	2 965,00 €	-	395,00 €	500,00 €
SOUS-TOTAL GENERAL	70 098,60 €	4 390,00 €	67 034,00 €	4 500,00 €	65 212,60 €	5 950,00 €	62 094,60 €	1 000,00 €	66 307,60 €	750,00 €
article 657482	74 488,60 €		71 524,00 €		71 162,60 €		63 094,60 €		67 057,60 €	
	15,28%		-3,98%		-0,51%				-5,77%	
Association des Usagers de la M.P.T.	34 000,00 €	3 500,00 €	34 000,00 €	3 500,00 €	91 000,00 €	8 500,00 €	91 000,00 €	8 500,00 €	91 000,00 €	8 500,00 €
article 657484	12 321,00 €		11 562,00 €		17 364,00 €		15 104,00 €		15 104,00 €	
article 657484	1 500,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
article 657484										
article 657482										
CONFER DES ANNEXES FINANCIERE										
	106 321,00 €		107 082,00 €		119 864,00 €		117 604,00 €		119 864,00 €	
TOTAL GENERAL	180 809,60 €	17 923%	178 606,00 €	#DIV/0!	190 826,60 €	6,84%	180 698,60 €	-5,31%	181 661,60 €	4,80%
		160 119,10 €			178 606,00 €		190 826,60 €		190 826,60 €	

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



Par le maire empêché,
le 1er Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

08/ PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal l'unanimité des suffrages exprimés soit par 23 voix pour et une abstention (Michel PERBET, en raison de son implication au bureau de l'association Association des Usagers de la Maison Pour Tous):

-Procèdent à l'inscription budgétaire des participations financières diverses relatives à l'exercice 2020, telles qu'elles sont présentées dans le document ci-dessous

Art.	BENEFICIAIRES	Montant 2019	Montant 2020
	Comité pour l'Insertion Professionnel 43	20,00 €	20,00 €
	Adhésion association Coup de Pouce	500,00 €	500,00 €
	Association "Le Pont des Ludes"	10,00 €	10,00 €
	Association des Amis de la B.D.P.43	0,00 €	0,00 €
	Association des Maires de la Hte-Loire	1 595,30 €	1 613,62 €
65737	Fonds Solidarité Logement	4 118,00 €	4 085,00 €
65738	C.M.J.E.	0,00 €	0,00 €
657483	A.U.M.P.T. / Actions périscolaires 1er semestre	ANNEXE FINANCIERE AUMPT BP 2019	ANNEXE FINANCIERE AUMPT BP 2020
	A.U.M.P.T. / Actions périscolaires 2ème semestre		
	A.U.M.P.T. / P.E.L (ados > 11 ans)		
	A.U.M.P.T. / Actions Ados (6 à 16 ans)		
657485	Comité d'Action Sociale Personnel Communal	4 827,24 €	4 565,75 €

Budget annexe - Camping Municipal

6281	FDHPA - FRHPA - FNHPA	812,00 €	819,49 €
6281	Comité Départemental de la Randonnée	48,00 €	49,00 €

Et

- Versent ces contributions auprès des différents bénéficiaires.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

09/ Approbation de l'Annexe Financière Bilan 2019- BP 2020 Convention de partenariat A.U.M.P.T

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2006 approuvant la convention de partenariat à intervenir avec l'A.U.M.P.T.

VU le préambule du chapitre II – Dispositions Financières qui stipule :

« L'ensemble de ces aides, correspondant aux montants à verser ou valorisés à leur coût de revient réel, feront l'objet chaque année d'un récapitulatif réactualisé sous la forme d'une annexe financière qui tiendra lieu d'avenant à la présente convention. Cette annexe financière prendra en compte les dispositions de la présente convention ainsi que celles prévues dans toutes les conventions secondaires spécifiques conclues entre les parties. Cette annexe financière sera approuvée chaque année par l'assemblée délibérante à l'occasion du vote du budget. Elle sera annexée systématiquement au compte administratif de la collectivité conformément à l'article L.2313-1 du C.G.C.T... »

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal l'unanimité des suffrages exprimés soit par 23 voix pour et une abstention (Michel PERBET, en raison de son implication au bureau de l'association : Association des Usagers de la Maison Pour Tous):

Approuvent le bilan 2019 l'annexe financière de la convention de partenariat conclue avec l'A.U.M.P.T., telle qu'elle ressort dans le document suivant

- Approuvent l'annexe financière 2020 de la convention de partenariat conclue avec l'A.U.M.P.T., telle qu'elle ressort dans le suivant
- Conviennent que cette annexe financière tient lieu d'avenant, est validée et d'autoriser M. le Maire à procéder aux paiements des sommes des subventions accordées au regard des différentes inscriptions budgétaires (art 65373, 65783, 657484).

Aides budgétaires		CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
651454	I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	117 633,80	103 505,00	106 321,00	106 321,00	107 662,00	107 663,00	119 884,00	119 884,00	119 884,00
	Subvention de fonctionnement	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 001,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
	Débat CYBER-BASE	13 957,30	0,00	1	1	1	1	1	1	1
	Repossession locations salles	7 490,00	11 505,00	12 321,00	12 321,00	11 582,00	11 582,00	17 984,00	17 984,00	15 104,00
	Subvention programmation	12 486,50	8 000,00	10 000,00	10 000,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	8 500,00
65787	II - PARTICIPATIONS FINANCIERES	202 805,85	221 898,35	73 217,20	230 171,51	75 977,70	234 490,01	80 778,75	119 773,45	73 679,53
	1 - Conventions/contrats :	110 775,75	125 505,00	73 217,20	131 540,31	75 977,70	129 774,77	80 778,75	119 773,45	73 679,53
	Aktion R.I.S.I.E. / Agt de développement local	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00
	Chartier-Formation / entretien de l'espace	36 402,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
	Prestation "soins à jour du site Internet"	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
65784	Convention Assistance informatique	8 882,10	7 134,36	Selon prestations	8 882,21	Selon prestations	7 733,27	Selon prestations	8 731,65	Selon prestations
657480	Aides à la journée / C.L.S.H.	6 283,89	4 539,16	Selon nombre journées	11 309,24	Selon nombre journées	5 154,78	Selon nombre journées	6 429,30	Selon nombre journées
651465	Part One CPLS Convention périsse à partir 2016	37 077,77	40 805,73	Selon bilan	40 482,88	Selon bilan	39 903,04	Selon bilan	23 736,81	Selon bilan
651465	Projet (Espace Local D 11ans)	15 700,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	16 801,53	16 801,53
657480	Concert Temps Libre		3 631,72	3 631,20	3 631,20	12 647,70	12 647,70	17 448,75	12 647,70	15 448,00
	Coordination Jeunesse		3 631,72	3 631,20	3 631,20	12 647,70	12 647,70	17 448,75	12 647,70	15 448,00
	2 - Avantages en nature :	31 632,10	36 331,32	0,00	30 623,20	0,00	105 712,24	0,00	0,00	0,00
	Mise à disposition des locaux	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
	Charges à caractère général	58 795,50	58 457,57	Suivant charges	60 900,00	Suivant charges	61 635,91	Suivant charges	Suivant charges	Suivant charges
	Mise à disposition de personnel (S.H. (remain)	35 034,61	37 834,40	Suivant charges	37 723,20	Suivant charges	44 075,33	Suivant charges	Suivant charges	Suivant charges
	Encadrement Chartier-Formation (R/remain)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL DES AIDES APPORTEES PAR LA CNE		320 239,55	325 401,95	179 538,20	336 452,51	183 059,70	341 573,01	200 442,75	239 437,45	194 289,53
REMBOURSEMENTS FACTURES PAR LA CNE :		27 078,00	37 383,20	37 383,20	37 383,20	37 383,20	37 384,20	37 385,20	37 386,20	37 385,20
Chartier-Investon Remboursement Salaires encadrement		27 078,00	37 383,20	37 383,20	37 383,20	37 383,20	37 384,20	37 385,20	37 386,20	37 385,20
TOTAL DES AIDES HORS REMBOURSEMENT		293 161,55	288 018,75	142 155,00	299 069,31	145 676,50	304 188,81	163 057,55	202 051,25	156 904,33

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



Par le maire empêché le 1er Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le VINGT-TROIS JUIN, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

10 / BUDGET ANNEXE CMPING Affectation de résultat 2019 sur 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 19 février 2020, et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

↳ 83 967.42€ de déficit de fonctionnement de clôture 2019 soit

- 23 463.46€ de déficit de l'exercice 2019 cumulé à
- 60 503.96€ de déficit antérieur

↳ 7454.52€ d'excédent d'investissement de clôture 2019 soit

- 45 814.78€ de d'excédent de l'exercice 2019 cumulé à

- **-38 360.26€ de déficit antérieur**

CONSTATANT que les RESTES A REALISER 2019 SUR 2020 s'élèvent à

- **0€ en dépenses**
- **0€ en recettes**
- **Solde : 0€**

CONSTATANT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'élève à

- **0€**

Affectent le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à la section d'investissement Titre au 1068 : **0€**
- Dépenses de fonctionnement 002 : **83 967.42€**
- Recettes d'investissement 001 : **7 454.52€**

Conseil Municipal du 26/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le maire empêché, le 1er Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

11/ BUDGET ANNEXE CAMPING/ BUDGET PRIMITIF 2020
--

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Après présentation de Monsieur BRUNO OUILLON, Président de la Commission des Finances, et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Approuvent, le Budget Primitif 2020 du C AMPING qui peut se résumer ainsi et qui est équilibré tant :

-en section de fonctionnement pour 296 000€

BUDGET CAMPING

Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
		Réalisé au 31/12/201	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Voté BP+DM	Réalisé au 31/12/2019	Propositions
RECETTES		Réalisé au 31/12/201							
Chapitre 002	solde antérieur reporté				- €				
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	120 470,94	144 805,35 €	145 546,54 €	158 142,23 €	157 041,72	157 000,00	156 607,33	137 850,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	87 762,00	- €	- €	- €	0,00	101 000,00	0,00	135 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	7 079,32	6 937,83 €	7 123,05 €	7 224,25 €	10 911,00	10 950,00	10 457,00	10 450,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	259,68	262,69 €	- €	2 156,88 €	697,20	0,00	446,48	400,00
Chapitre 042	Transfert entre sections		- €	11 431,40 €	12 213,40 €	48 126,34	12 300,00	12 226,80	12 300,00
	TOTAL RECETTES FONCT.	215 571,94	152 005,87	164 100,99	179 736,76 €	216 776,26	281 250,00	179 737,61	296 000,00

DEPENSES									
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté						60 503,96	0,00	83 967,42
Chapitre 011	Charges à caractère général	39 792,73	32 726,01 €	40 076,51 €	56 929,50 €	56 185,85	60 000,00	50 606,25	56 920,00
Chapitre 012	Charges de personnel	99 783,36	96 719,51 €	96 841,73 €	92 768,79 €	92 753,79	98 000,00	97 934,14	98 500,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues						6 396,04	0,00	262,58
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 188,99	2 283,40 €	615,37 €	4 487,00 €	6 446,10	6 650,00	5 566,95	6 650,00
Chapitre 66	Charges financières	6 469,68	5 697,20 €	4 924,68 €	4 152,20 €	3 379,68	2 700,00	2 607,20	2 700,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	95,56	- €	- €	- €	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	52 552,55	55 359,43 €	47 644,77 €	39 389,11 €	47 415,63	47 000,00	46 486,53	47 000,00
Chapitre 023	Virement à la Section Invest								
	TOTAL DEPENSES FONCT.	200 882,87 €	192 785,55 €	190 103,06 €	197 726,60 €	206 181,05	281 250,00	203 201,07	296 000,00

RESULTAT FONCTIONNEMENT	14 689,07 €	- 40 779,68 €	- 26 002,07 €	- 17 989,84 €	10 595,21	-23 463,46
Résultat reporté	-27109,26	-27108,26	-27107,26	- 53 109,33 €	-71 099,17	-60 503,96
Besoin de financement RAR					0	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE -	12 420,19 €	- 67 887,94 €	- 53 109,33 €	- 71 099,17 €	-60 503,96	-83 967,42

-qu'en section d'investissement pour 54 454.52€

INVESTISSEMENT		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
		Réalisé au 31/12/2014	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018		Réalisé au 31/12/2019	
RECETTES									
Chapitre 001	solde antérieur reporté				0,00				7 454,52
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00		0,00	
23	Virement de la section de fct					0,00			
Chapitre 13	Subvention d'investissement		11 385,00	9 910,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
1312	Région		9 895,00	9 910,00		0,00			
1314	Commune		1 550,00				60 000,00	60 000,00	
Chapitre 21					23 637,82	0,00			
2191	Constructions corporelles				23 637,82	0,00		0,00	
Chapitre 040	Transfert entre sections		55 359,00	47 645,00	39 989,11	47 415,63	47 000,00	46 486,53	47 000,00
28182/188	amortissements	52 552,55	55 359,00	47 645,00	39 989,11	47 415,63	47 000,00	46 486,53	47 000,00
	TOTAL RECETTES FONCT.	52 552,55	66 744,00	51 555,00	69 026,93	47 415,63	107 000,00	106 486,53	54 454,52

DEPENSES									
Chapitre 001	Résultat antérieur reporté						38 360,26		
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées			25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1641	Emprunt Remb capital	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues						1 339,74		1 339,74
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles			7 425,00					
2031	Études			7 425,00					
Chapitre 21	Immobilisations corporelles			2 005,00	88 246,40	23 645,68	38 000,00	23 444,95	15 814,78
2131	Bâtiments	117 709,26		1 075,00	39 326,02				
2135	Installations générales-agencements			930,00	46 920,38	23 081,33	10 000,00	4 263,20	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		34 345,92	0,00	0,00	564,35	20 000,00	15 160,00	5 814,78
2183	Matériel informatique							4 021,75	
Chapitre 040	Opér d'ordre transfert entre sections		0,00	11 431,00	12 213,40	48 126,34		12 226,80	
139xx	Quote-part des subventions amort		0,00	11 431,00	12 213,40	12 200,00	12 300,00	12 226,80	12 300,00
						35 926,34		0,00	
	TOTAL DEPENSES FONCT.	142 709,26	59 345,92	45 861,00	117 459,80	96 772,02	107 000,00	60 671,75	54 454,52

RESULTAT ANNUEL	-90 156,71	7 398,08	5 694,00	-54 432,87	-49 356,39		45 814,78
RESULTAT REPORTE	142 494,08	52 937,00	59 735,08	65 429,00	10 996,13		-38 360,26
RESULTAT CUMULE	52 337,37	59 735,08	65 429,08	10 996,13	-38 360,26		7 454,52

L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté avec reprise du résultat

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE



2020/061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

12 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Affectation de résultat 2019 sur 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 19 février 2020,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

↳ **Un résultat de fonctionnement à zéro**

↳ **7 024.17€ d'excédent d'investissement de clôture 2019 soit**

CONSTATANT que les RESTES A REALISER 2019 SUR 2020 s'élèvent à



- **0€ en dépenses**
- **0€ en recettes**
- **Solde : 0€**

CONSTATANT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'élève à

- 0€

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés affectent le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à la section d'investissement Titre au 1068 : 0€
- Recettes d'investissement 001 : 7 024.17€

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Pour le Maire empêché, le 1er adjoint

Gilles DELABRE.



P. J.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

13/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT/ BUDGET PRIMITIF 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Suite à la présentation de Monsieur BRUNO OUILLON, Président de la Commission des Finances, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Approuvent, le Budget Primitif 2020 du Lotissement qui peut se résumer ainsi et qui est équilibré en fonctionnement en section de fonctionnement pour 78 000€

fonctionnement

dépenses		recettes	
002		71355-042 (stock final)	0,00
6015	0,00	7015 cession	78000,00
6045 (travaux)	7024,17	774 subv équilibre commune	
6815 (intérêts emprunt)			
71355-042 (annul stock ini)	70975,83		
total	78000,00	total	78000,00
investissement			
dépenses		recettes	
		001	7024,17
001		3355-040 (annul stock initial)	70975,83
168748	78000,00	168748	
1641			
3555-040 (stock final)	0,00		
total	78000,00	total	78000,00
RESULTAT			0,00

-et constatant un résultat déficitaire en investissement de 7 024.17€ avec un remboursement total de l'avance au Budget de la Commune et des cessions au montant équivalent à celle-ci.

L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT
-
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

voent avec reprise du résultat

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le maire empêché le 1^{er} Adjoint

Le Maire, *✓*

Gilles DELABRE.



60

2020/063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

14/ Soutien au tissu économique local :

Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les commerces durant l'état d'urgence sanitaire

Nomenclature	7 Finances /7-4 Interventions économiques des Communes
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu les articles L 2333-6 à L 2333-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 la Commune de Brives-Charensac a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), qui se substituait de plein droit aux anciennes TSA et TSE

Vu la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n°2020-290 du 23 mars 2020 complétant le Code la santé public en ce qui concerne l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'article 16 de l'Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 permettant de procéder à des abattements de TLPE en soutien aux commerces fermés durant l'épidémie de covid-19, qui dispose que « les communes ayant choisi d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1er juillet 2019 peuvent, par une délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020 », tout en précisant que « le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune »,

Considérant que la période d'urgence sanitaire, assortie d'un confinement de la population, a entraîné une fermeture de la quasi-totalité des commerces,

Considérant que la ville dispose d'un pouvoir de libre administration lui permettant de mettre en œuvre des prérogatives locales, notamment pour soutenir son tissu économique et garantir la pérennité des emplois, en particulier en période de circonstances exceptionnelles,

Considérant que la fermeture des commerces a débuté avec le confinement mis en place entre le 17 mars et le 15 avril 2020, prolongé par la suite jusqu'au 11 mai 2020,

Le Maire expose :

La plupart des entreprises ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et ont dû fermer leur enseigne durant la période de confinement, participant ainsi à l'effort collectif mis en œuvre par la nation en ces temps exceptionnels. En considération de cet effort, et de la perte de revenus engendrée susceptible d'obérer durablement les finances de ces commerces, pour la plupart de proximité ou petites entreprises, le Maire propose au conseil municipal d'adopter une mesure exceptionnelle d'abattement de 2 mois sur le montant de leur Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les professionnels, soit une exonération de 16.67% de leur taxe annuelle.

En considérant que pour une recette 2020 attendue de 90 000€ (au regard des déclarations TLPE reçues à ce jour) cette mesure est évaluée à 7 500€ par mois exonéré soit 15 000€ en totalité.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Approuvent l'exonération, pour l'ensemble des commerces de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à hauteur de 16.67 % du montant annuel de la taxe initialement facturée pour l'année 2020.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



*Par le Maire empêché
le 1er Adjoint*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

15/ Soutien au tissu économique local : Forum de Corsac Remise gracieuse de loyer et prolongation des délais de paiement

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-4 Interventions économiques des communes
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que la période d'urgence sanitaire, assortie d'un confinement de la population, a entraîné une fermeture de la quasi-totalité des commerces,

Considérant que la ville dispose d'un pouvoir de libre administration lui permettant de mettre en œuvre des prérogatives locales, notamment pour soutenir son tissu économique et garantir la pérennité des emplois, en particulier en période de circonstances exceptionnelles,

Considérant que la fermeture des commerces a débuté avec le confinement mis en place entre le 17 mars et le 15 avril 2020, prolongé par la suite jusqu'au 11 mai 2020,

Le Maire expose :

La plupart des entreprises ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et ont dû fermer leur enseigne durant la période de confinement, participant ainsi à l'effort collectif mis en œuvre par la nation en ces temps exceptionnels.

Les 9 entreprises locataires de la Commune dans les locaux commerciaux du FORUM CORSAC ont été elles aussi touchées par ces circonstances exceptionnelles qui ont pu mettre en péril tant la trésorerie de leur entreprise que sa santé financière.

Afin de participer au soutien du tissu économique local et de ses entreprises autant locataires que partenaires, et sachant que le coût serait de 13 061.35€HT et 15 673.60€ TTC,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés accordent:

- à toutes les entreprises locataires une remise gracieuse sur le loyer d'avril
- A l'entreprise LOISIRLAND qui n'a pas pu encore rouvrir du fait de la spécificité de son activité ne extension cette remise aux mois de mai et juin.
- à toutes les entreprises locataires ,des délais de paiements rallongés pour s'acquitter des loyers : le mois de mai pourra ainsi être payé jusqu'au 31 décembre 2020 et le mois de juin pourra être payé jusqu'au 30 juin 2021.

Les titres des loyers en question seront ainsi émis à l'encontre des entreprises mais seront réglés par l'émission par la Commune d'un mandat équivalant à l'article 65888.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire empêché le 1^{er} Adjoint

Le Maire, ()

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FRÉJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

16/ Soutien au tissu économique local : Participation de la Commune au Fonds de solidarité à destination des entreprises ayant été impactées par l'épidémie COVID

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-4 Intervention économique des communes
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n°2020-290 du 23 mars 2020 complétant le Code de la santé publique en ce qui concerne l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 et n°2020-330 du 25 mars 2020

Vu le décret n°2020-371 du 30 mars 2020 et n°2020-394 du 2 avril 2020

Considérant que la période d'urgence sanitaire, assortie d'un confinement de la population, a entraîné une fermeture de la quasi-totalité des commerces,

Considérant que la ville dispose d'un pouvoir de libre administration lui permettant de mettre en œuvre des prérogatives locales, notamment pour soutenir son tissu économique et garantir la pérennité des emplois, en particulier en période de circonstances exceptionnelles,

Considérant que la fermeture des commerces a débuté avec le confinement mis en place entre le 17 mars et le 15 avril 2020, prolongé par la suite jusqu'au 11 mai 2020,

Considérant que la Commune a pris des mesures de soutien aux entreprises redevables de la Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (abattement de 2 mois sur la taxe 2020) mais que les TPE et les indépendants n'en ont pas bénéficié par ils ne sont pas redevables de cette taxe.

Sachant également que les mesures de soutien au tissu économique souhaitées par la Commune se doivent de respecter scrupuleusement la neutralité et l'égalité vis-à-vis de entreprises ;

Un fonds de solidarité à destination des entreprises ayant été impactées par l'épidémie de la COVID 19 financé par l'Etat (750M € en loi de finances rectificative du 23 mars 2020) a été mis en place.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent participer à ce fonds sur la base du volontariat par voie de fonds de concours.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de verser 7 500 € en faveur de ce fonds de solidarité.

Pour cela, une convention signée avec la Préfecture de la Haute-Loire est nécessaire.

Sur la base de ces éléments, **après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent M. LE Maire :**

-A verser 7 500€ en faveur du fonds de solidarité à destination des entreprises ayant été impactées par l'épidémie de la COVID

-A inscrire cette dépense au budget Primitif 2020 au chapitre d'investissement 204

-A signer la Convention et tous les documents y afférent.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



60

2020/066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FRÉJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

17/ Dotation aux provisions 2020 pour risques et charges exceptionnelles : Risques de baisses de recettes et augmentation des charges liées à la crise sanitaire et économique COVID 19

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

VU les articles L 2321-1 L2321-2 du Code Général des Collectivités qui prévoient que « les Dotations aux provisions sont des dépenses obligatoires des Collectivités Territoriales » ;

Considérant que les conséquences sanitaires économiques, financières et sociales de la crise sanitaire liée à la COVID 19 font peser des risques financiers multiples sur la Commune et notamment :

-le risque d'une diminution non encore évaluable des dotations de l'Etat afin de faire participer les collectivités locales à la résorption du déficit public comme tel a déjà été le cas entre 2015 et 2019 ;

-le risque d'une diminution des subventions des partenaires financeurs tant en fonctionnement qu'en investissement ;

-le risque d'augmentation des créances irrécouvrables à l'encontre d'entreprises ou de particuliers n'étant plus en mesure de pourvoir à leurs créances du fait de la crise économique qui s'étend sur des tiers redevables de loyers, taxes ou prestations ;

-le risque d'augmentation des dépenses de protection des personnes (personnel ou usagers) que la Commune aurait à mettre en place dans les prochains mois ou les prochaines années afin de maintenir la continuité des

services publics tout garantissant le respect de protocoles sanitaires extrêmement contraignants et onéreux notamment dans le secteur scolaire

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorisent à effectuer une dotation aux provisions 2020 pour risques et charges exceptionnelles de 400 000 € correspondant pour 200 000€ au risque de baisse des recettes attendues et pour 200 000€ au risques d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour maintenir la continuité des services dans un contexte sanitaire contraint**
- **Autorisent à réaliser les opérations comptables correspondantes.**

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire, *rs*

[Signature]

Gilles DELABRE.



Par le maire empêché, le 1er Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 27

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSÉRIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

18/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Recours à l'emprunt Opérations d'investissement 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-3 Emprunts
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu l'article L 2337-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2005-601 du 27 mai 2005 modifiant le décret 2004-15 du 07 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT que les plans de financement des opérations du mandat 2020-2026 vont nécessiter un recours à l'emprunt notamment dans le contexte actuel et l'incertitude concernant la pérennité du niveau des subventions d'investissement des partenaires financeurs historiques de la Commune que sont l'Etat, la Région et le département

CONSIDERANT la souplesse nécessitée par l'étalement des besoins de financement dans un contexte particulièrement contraint et la volonté de la Commune exprimée dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 de mettre en œuvre un pluriannuel de travaux ambitieux afin de repenser son développement urbain

CONSIDERANT les propositions concurrentes de trois établissements bancaires recueillis (Crédit Mutuel avec un taux à 1.4 et la Caisse d'Epargne à 0.99%) et qui laissent encore apparaître des taux

particulièrement bas alors que la conjoncture économique peut laisser présager une hausse de ceux-ci à court ou moyen terme

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés acceptent que la commune :

- **Contractent** un emprunt de deux cent soixante mille euros 260 000€ auprès du Crédit Agricole destiné à financer les opérations d'investissement 2020 sur 10 ans, au **taux d'intérêt fixe de 0.55%** pour des échéances trimestrielles constantes de 6684.86€, frais de dossier 260€, pour un total avec intérêts de **267 394.20€**
- **S'engagent** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les montants des remboursements en dépenses obligatoires, tant en section de fonctionnement pour les intérêts à l'article 66111 qu'en section d'investissement pour le capital à l'article 1641;
- **S'engagent** à verser les frais de dossier en une seule fois dès la mise à disposition des fonds
- **Autorisent** M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

19/ Approbation du coût moyen d'un élève du public pour l'année 2020
sur le Compte Administratif 2019

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-3 Emprunts
Rapporteur	M Bruno OUILLON

VU la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, complétant la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

VU l'article L 212-8 du Code de l'Education, modifié par la loi 2005-157 du 23/02/ 2005, lequel avait repris les dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983

Considérant qu'aux termes de l'article L 212-8 du Code de l'Education « une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

- 1° aux obligations professionnelles des parents ... ;
- 2° à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;
- 3° A des raisons médicales.

Considérant que les dépenses à prendre en compte, pour analyser les frais de scolarité, sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **valident** le décompte du coût moyen d'un élève du public pour l'exercice 2020, établi au vu du compte administratif de l'exercice 2019 tel qu'il ressort à **1 308.29€** dans le document annexé à la présente délibération
- **confirment** l'émission des titres de recettes à l'encontre des communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS ULIS au groupe scolaire de Corsac, sur la base du coût moyen 2020 d'un élève du public conformément à la délibération N° 11 du 18/12/2013.
- **autorisent** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des participations financières réclamées par les Communes extérieures (LE PUY EN VELAY – VALS PRÈS LE PUY - CHADRAC.....) pour les frais de scolarité d'enfants brivois accueillis dans des Classes d'Intégration Scolaire, au vu des décomptes définitifs justifiant du calcul du coût moyen d'un élève du public.
- **conviennent** que l'accord de participation visé à l'article L 212-8 du Code de l'Education pourra se faire, au vu de la présente délibération, par un simple échange de courrier qui tiendra lieu de convention.
- **conviennent** que ce coût élève moyen tiendra lieu de base de calcul à la participation de la Commune au fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association La Chartreuse au regard du nombre d'élèves inscrit au plus tard le 30 septembre 2019 sur BASE ELEVES.
- **autorisent** le versement 2020 de la participation de la Commune au fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association La Chartreuse au regard du nombre d'élèves inscrits au plus tard le 30 septembre 2019 sur BASE ELEVES.
- **autorisent** M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au BP 2020

COUT MOYEN	ELEMENTAIRE	MATERNELLE	PRIMAIRE
2008	855,32 €	1 299,19 €	1 050,04 €
2009	966,37 €	1 163,70 €	1 049,57 €
2010	882,57 €	1 366,13 €	1 072,67 €
2011	790,74 €	1 113,15 €	919,52 €
2012	867,90 €	1 254,17 €	1 015,16 €
2013	907,24 €	1 336,27 €	1 081,14 €
2014	873,77 €	1 505,30 €	1 119,46 €
2015	953,95 €	1 509,77 €	1 177,60 €
2016	1 019,13 €	1 470,66 €	1 207,72 €
2017	1 031,26 €	1 520,14 €	1 241,21 €
2018	1 015,98 €	1 566,54 €	1 254,39 €
2019	1 047,01 €	1 638,52 €	1 308,29 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200623-CM_2020_2306_19-DE

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,



Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 20 / Acquisition de la parcelle AH 137 sise Avenue de la gare

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine / 3-1 Acquisitions
Rapporteur	Mme Pierrette Exbrayat

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que depuis 2016, la ville de Brives-Charensac souhaite se porter acquéreur de la parcelle AH 137 sise avenue de la gare.

Ce tènement foncier de 2083m², composé d'un terrain nu ainsi que d'une maison d'habitation inoccupée et vétuste, est situé en zone 2UB du PLU, en zone bleue du Plan de prévention du risque inondation et se trouve concerné par une servitude de calibrage de voirie inscrite au PLU.

M le Maire expose par ailleurs que ce tènement revêt en effet un intérêt particulier pour la ville dans la mesure où il demeure la dernière réserve foncière disponible en centre bourg. La ville avait d'ailleurs confirmé la vocation stratégique de cette emprise dans le cadre de l'élaboration de son PLU en incluant la parcelle AH 137 dans l'emplacement réservé n°2 visant à l'Aménagement d'un espace public.

M le Maire précise que l'acquisition de ce bien pourrait permettre à la ville d'envisager une restructuration du quartier dans le cadre de la future étude de centre bourg en favorisant l'émergence

d'un projet conciliant des espaces publics, des services et des logements conformément aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

Alors que la ville a sollicité l'avis des services de France Domaines, les contacts engagés les propriétaires ont permis un accord prévoyant l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 137 contenance 2083m² pour un prix principal de 185 000 €.

Considérant les éléments susvisés et notamment l'intérêt que revêt ce bien dans le projet de restructuration urbaine de la ville.

Considérant l'avis des services de France Domaines en date du 09 octobre 2019 et dont une copie est annexée à la présente délibération.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Confirment** la décision de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 137 contenance 2083 m² pour un prix principal de 185 000€.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les documents se rapportant à cette vente.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir chez Maître CHALET, Notaire au Puy-en-Velay, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 21/ Délibération cadre relative à la formation des élus Municipaux
--

Nomenclature	5 Institutions et vie Politique / 5-6 exercice des mandats locaux
Rapporteur	M Le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

L'article L2123-12 prévoit également que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Par ailleurs, une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection. Les frais de formation comprennent non seulement les coûts de la formation en elle-même, mais également les frais de déplacement, les frais d'enseignement et la compensation éventuelle des pertes de revenu justifiées par l'élus en formation.

M le Maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal sans toutefois excéder 20 % du même montant.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % (1) des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Par ailleurs, il est proposé la formation des membres du conseil municipal soit essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Le statut de l'élu local
- découverte de l'environnement territorial et des enjeux du mandat local
- Les compétences de la collectivité
- Les finances publiques – Le Budget
- L'Urbanisme et le droit des sols
- L'Action sociale
- L'environnement
- Les marchés publics
- La sécurité

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Adoptent** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 4 % du montant des indemnités des élus.

- **Décident** que la formation des élus soit essentiellement axée sur les thèmes susvisés

- **Décident** que La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- **Décident** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la ville (chapitre 65).

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



*Par le Maire Empêché
le 1er Adjoint*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux millé vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 22 / Convention avec l'association Fêtes et Animations - Année 2020

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Le Maire

Suite au retrait de Madame Sandrine LAIGRE et Messieurs Laurent DUFAUD qui ne prennent pas part au débat et au vote du fait de leur implication au sein du bureau de l'Associations « Fêtes et Animations ».

Monsieur le Maire rappelle que :

L'association " Fêtes et Animations " est une association créée en 2015 et dont l'objectif général a pour but dynamisation et l'animation de Brives-Charensac.

Parallèlement, la Ville de BRIVES CHARENSAC participe au dynamisme de la vie locale en encourageant et accompagnant les actions et initiatives visant à proposer un programme d'animations par le biais de manifestations à destination du grand public.

Pour rappel, Fête et animations s'investit fortement dans l'organisation de la fête Votive ainsi que dans le Festival Loire en Zic qui se déroule depuis 2015 sur la plaine d'Audinet et dont le succès croît d'année

en année. Par ailleurs, l'association propose chaque année, à l'automne, un spectacle avec un artiste de renommée nationale.

Depuis l'exercice 2016 et conformément au souhait du conseil municipal les rapports entre la ville et l'association sont régis dans le cadre d'une convention financière annuelle.

Depuis 2020, l'association a fait le choix de revoir sa programmation et de n'organiser le festival Loire en zic qu'une année sur deux (La Prochaine édition se déroulera donc en 2021) afin de pouvoir organiser un festival du rire à l'automne. La première édition du festival « Brives de Comptoir aura lieu en 2020.

Aussi, dans le cadre d'une convention au titre de l'année 2020, la ville apportera son soutien financier à l'association pour les actions suivantes :

- festival du rire « Brives de comptoir »
- fêtes de Noël
- Téléthon

L'aide de la collectivité à la réalisation des actions susvisées s'élèvera au total à la somme de 18 100 euros.

La ville de Brives-Charensac effectuera un premier mandatement équivalent à 70% de sa participation avant le 30 juin 2020 dans la mesure où l'association doit pouvoir régler aux artistes les montants des frais de réservation des spectacles de l'année, le mandatement du solde interviendra en novembre 2020.

L'association devra fournir à la ville l'ensemble des factures acquittées et produire un état récapitulatif des dépenses dont une présentation sera faite en conseil municipal.

Il est convenu entre les parties que les bénéfices de l'association tirés de l'organisation des manifestations de l'année N-1 devront exhaustivement être réinvestis dans la programmation N+1 ou l'achat de matériel.

La reconduction éventuelle de la convention sera basée sur bilan de l'année N-1 ainsi que sur un programme et budget prévisionnels de l'année N+1.

Au regard des éléments susvisés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Autorisent** Monsieur le maire à signer la convention 2020 avec l'association Fêtes et Animations dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au BP 2020

Conseil Municipal du 23/06/2020			
Nombre de Conseillers présents			22
Nombre de Conseillers représentés			3
Nombre de suffrages exprimés			25
VOTE	ABSTENTIONS		0
	CONTRE		0
	POUR		25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



*Par le maire empêché
le 1er Adjoint*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 23 / Plan d'adressage / dénomination & numérotation des voies & places de la commune

Nomenclature	8 Domaines de compétences par thèmes / 8-3 Voirie
Rapporteur	M B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

Le Maire veille au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques » conformément au 1° de l'article L.212-2 du CGCT. La dénomination et le numérotage constituent donc une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination et le numérotage des rues et des places publiques, puisque dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, il règle par ses délibérations les affaires de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par ailleurs, suivant les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, dans les communes de plus de 2 000 habitants, doivent être notifiés par le maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre : la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de

la création d'une voie nouvelle, le numérotage des immeubles et les modifications le concernant. Le numérotage est, de ce fait, obligatoire dans ces communes.

Enfin, en vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, «Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.».

M le Maire rappelle par ailleurs que suite à la délibération du 12 décembre 2018, la ville de Brives-Charensac a procédé à une révision complète de son plan d'adressage.

M le Maire rappelle enfin que pour figurer à la Base Adresse Nationale (BAN), les voies doivent être nommées par le biais d'une délibération du conseil municipal.

Aussi, dans le cadre des régularisations, évolutions et mises à jour de ce plan d'adressage, M le Maire expose qu'il convient de nommer : l'Impasse de Pimprenelle, le Lotissement Le Garay, la Place de La Paix, le Pont de La Chartreuse et la Rue des Bories Hautes

Considérant les éléments susvisés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Adoptent** les dénominations pour les voies communales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **Proposent** les dénominations de voies privées comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **Approuvent** le système de numérotation applicable aux voies communales (continue ou métrique) comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Pour le Maire Empêché,
le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

24 / Commission communale des impôts directs

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-6 Exercice des mandats locaux
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La CCID, dont le rôle est consultatif, intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à l'évaluation des propriétés bâties
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. À l'issue des élections municipales, les CCID doivent donc être renouvelées intégralement

GD

2020/074

même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : - un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Décident de dresser pour que cette nomination puisse avoir lieu, la liste suivante, composée de 32 noms permettant que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées :

1	Monsieur	Carl CHAPUIS
2	Monsieur	Jean-Pierre ASSEZAT
3	Monsieur	Jean-Claude JULIEN
4	Monsieur	Bruno OUILLON
5	Madame	Nadine BOISSERIE
6	Monsieur	Hilaire BALAGUER
7	Madame	Marie-France RANC
8	Madame	Marie-Hélène BARBALAT
9	Monsieur	Hervé ODDES
10	Monsieur	Robert HILAIRE
11	Monsieur	James MASSONNEAU
12	Monsieur	Jean-François BOUQUET
13	Madame	Pierrette EXBRAYAT
14	Monsieur	Marc BERAUD
15	Madame	Isabelle BOULANGER
16	Monsieur	Gérard MIALON
17	Madame	Paulette MINARD
18	Monsieur	Alain CROISIER
19	Monsieur	Denis REYMOND
20	Madame	Dominique MARTIN
21	Monsieur	Alain BREDOIRE

22 Madame Véronique BRINGER
 23 Monsieur Henri BASTIN
 24 Monsieur Jacky ROCHETTE
 25 Monsieur Jean-Marc BELLÉ
 26 Monsieur Jean-Claude BESSETTE
 27 Monsieur Marc SEJALON
 28 Monsieur Guy VOLLE
 29 Monsieur Michel DAVID
 30 Monsieur Jean-Louis BENOIT
 31 Monsieur Thierry BOUQUET
 32 Monsieur Jean Luc CROZE

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Par le Maire Empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 25 / Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / Mastère Management Opérationnel

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale pour 2014

VU le Décret n° 2016-456 du 12 avril 2016 abrogeant le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

VU le Décret n° 2014-1031 du 10 septembre 2014 modifiant diverses dispositions relatives à l'apprentissage en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014

VU le Décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public

VU le Décret n° 98-888 du 5 octobre 1998 relatif au développement d'activité pour l'emploi des jeunes

VU l'Arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 5 juin 1979 relatif aux cotisations forfaitaires de sécurité sociale afférentes à l'emploi d'apprenti

VU la Circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Monsieur le Maire expose que :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Monsieur le Maire souligne l'opportunité d'intégrer au sein des services administratifs et notamment au sein du service communication une personne en contrat d'apprentissage pour la période de septembre 2020 à septembre 2022 dans le cadre de la préparation d'un mastère « management opérationnel d'entreprise » étant entendu que la partie théorique du cursus sera dispensée par le CFA Espace Réussite.

M le Maire précise que ce mastère peut se dérouler dans une collectivité Territoriale. En effet, le projet principal du Mastère Management Opérationnel d'Entreprise, réalisé au sein de la structure d'accueil, étant le Projet D'Innovation Organisationnel, l'activité liée aux actions de communication internes et externes qui sera proposé au candidat, correspond tout à fait au projet de la formation

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Confirment** la décision de recruter un jeune en contrat d'apprentissage service « administratif » de septembre 2020 à septembre 2022.
- **Créent** un poste d'apprenti à temps complet de septembre 2020 à septembre 2022
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les éventuelles conventions avec l'organisme de formation.
- **Autorisent** M le Maire ou son représentant à solliciter d'éventuelles aides financières dans le cadre de ce dispositif et notamment auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'apprenti et au coût de la formation.

Ce contrat d'apprentissage permettra au jeune apprenti, d'être formé au mastère « management opérationnel d'entreprise ». Monsieur Emmanuel Debard est désigné pour assurer les fonctions de tuteur.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

pour le Maire Empêché, le 1^{er} Adjoint

Le Maire,


Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 26 / TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Nomenclature	1 – Commande Publique / 5-7 Intercommunalité
Rapporteur	M JP Bringer

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « **IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).** » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° DCS 2019-016 du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) en date du 9 décembre 2019 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts ;

Vu l'article 3.2.3 desdits statuts qui prévoit que « *Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la compétence liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT* » et

l'article 5 des statuts portant sur les modalités de transfert et reprise des compétences facultatives ;

Vu la délibération N° DCS 2019-009 du Comité Syndical du SDE43 en date du 29 mars 2019 approuvant le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sous compétence du SDE 43, de type concession, au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu la délibération N° DCS 2020-009 du Comité Syndical du SDE43 en date du 2 mars 2020 approuvant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par le SDE43 ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que le transfert de la compétence est un préalable indispensable à l'intégration de la commune dans le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Considérant que pour que la commune puisse être intégrée au contrat de concession auquel le Syndicat est partie prenante pour la gestion déléguée du service sur la période 2020-2028, il est nécessaire que la compétence IRVE soit effectivement transférée au SDE 43.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** le transfert de la compétence « **IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).** » au SDE 43 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **Adoptent** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité du SDE 43 en date du 2 mars 2020 telles que jointes à la présente délibération et s'engage à verser au SDE 43 les participations financières au fonctionnement et, le cas échéant, à l'investissement dues en application desdites conditions.
- **S'engagent** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE 43.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Conseil Municipal du 23/06/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



*Pour le Maire Empêché,
le 1er Adjoint*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/06/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS JUIN**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD Sandrine - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représentée : PERBET Michel par BRINGER Jean-Paul – SOUVIGNET Sylvain par DELABRE Gilles - VEDRUNE Aurélie par ALLEMAND Mari-José

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : VARRAUD Rémi

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 27 / Evénements climatiques du 12 juin 2020 / Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2020 en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par événements climatiques ou ayant subi des dommages sur des biens publics non assurables

Nomenclature	7 Finances Locales/ 7-5 subventions
Rapporteur	M JP Bringer

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les événements météorologiques survenus sur la commune le 12 juin 2020 et qui ont justifié des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour :

- inondation par débordement d'un cours d'eau
- inondation par ruissèlement et coulée de boue

En effet, les cumuls exceptionnels de précipitations ont eu pour conséquence une crue inédite du ruisseau « le Farnier », des débordements importants de déversoirs d'orage sur le quartier des Ribeyres ainsi que des ruissellements dévastateurs sur l'ensemble du territoire communal.

Les premiers constats dressés en termes de bilan matériel sont très lourds pour les habitants mais également pour la collectivité puisque les dégâts entraîneront des investissements lourds en vue de la remise en état :

- Effondrement d'une partie de la rue de Farnier
- Affaissement du chemin des Ribeyres laissant craindre un effondrement
- Rupture de canalisation route de Lyon
- Affaissement d'une partie de la route de Lyon

- Dégradations importantes de la rue du Ruisseau, de la rue des Hortensias, rue de plaisance, impasse du réservoir
- Ravinement intense du chemin du Riou -chemin de St Régis
- Décollement de nombreux ralentisseurs de chaussée....

Cette liste se veut bien évidemment non exhaustive puisque chaque jour de nouveaux stigmates sont découverts.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dégâts susvisés pourraient être éligibles à un financement dans le cadre de la **dotation de solidarité 2020 sous réserve du dépôt d'une demande auprès de la Préfecture avant le 11 août 2020.**

Alors qu'au regard de la nécessité du dépôt rapide d'une demande de subvention, l'évaluation des travaux, **qui est à ce jour approximative et partielle**, s'élève à 220 000€ HT, M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENT	
		ETAT (DSR)	COMMUNE
REFECTION DES VOIRIES / EQUIPEMENTS ENDOMMAGES PAR LES EVENEMENTS DU 12 JUIN 2020	220 000.00	80%	20%
TOTAL	220 000.00	176 000.00	44 000.00

Au regard des éléments ci-dessus, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les **Membres du Conseil Municipal**, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Valident** le principe de mise en œuvre des travaux de réfection des voiries et équipements endommagés par les événements climatiques du 12 juin 2020.
- **Approuvent** le plan de financement joint susvisé.
- **Autorisent** Monsieur le Maire déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2020 en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par événements climatiques ou ayant subi des dommages sur des biens publics non assurables

Conseil Municipal du 23/06/2020			
Nombre de Conseillers présents			24
Nombre de Conseillers représentés			3
Nombre de suffrages exprimés			27
VOTE	ABSTENTIONS		0
	CONTRE		0
	POUR		27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



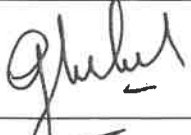
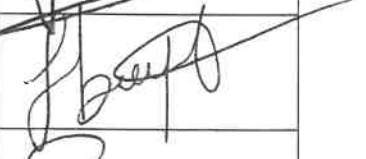
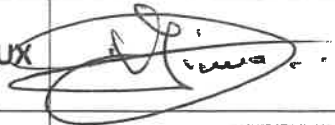
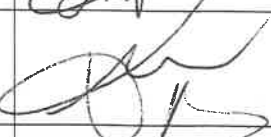
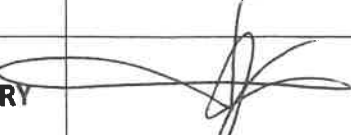
*Par le Maire Empêché
le 1er Adjoint*

1-2


Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 23 juin 2020

Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUILLON		Joëlle PALHIER	
Laurent DUFAUD		Hélène CELLIER	
Philippe HUGON		Nadine BOISSERIE	
Christian PORTAL		Sandrine LAIGRE	
Serge JAVON		Sandrine GIRARD	
Michel PERBET		Vanessa CUBIZOLLES	
Dominique AMIAUX		Bernadette DESESTRES	
Rémi VARRAUD		Chantal LEROY	
Sylvain SOUVIGNET		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE			